

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LUNDI, LE 7 OCTOBRE 2019 À 19H30 AU CENTRE CULTUREL DR MARC HÉTU SITUÉ AU 624, RUE NOTRE-DAME, 2^E ÉTAGE À SAINT-CHRYSOSTOME.

Formant quorum sous la présidence du Maire Monsieur Gilles Dagenais, les membres suivants sont présents :

Madame la conseillère Colette Jaquet, district #1
Monsieur le conseiller Marc Roy, district #2
Monsieur le conseiller Steve Laberge, district # 3
Monsieur le conseiller Richard Beaudin, district #4
Madame la conseillère Mélissa St-Jean, district #5
Monsieur le conseiller Mario Henderson, district #6

Madame Claudine Beaudin directrice générale adjointe/secrétaire-trésorière adjointe est présente et rédige le procès-verbal.

OUVERTURE & CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

2019-10-274

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE toute la documentation utile à la prise de décisions a été disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance;

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'OUVRIR la séance à 19H32 le quorum étant respecté.

ADOPTÉ

2019-10-275

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Monsieur le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que convoqué.

ADOPTÉ

2019-10-276

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 3 ET 23 SEPTEMBRE 2019

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux du 3 et 23 septembre 2019;

Proposé par Monsieur le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'APPROUVER les procès-verbaux du 3 et 23 septembre 2019 tels que rédigés.

ADOPTÉ

2019-10-277

4. APPROBATION DES COMPTES DU MOIS

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'APPROUVER le paiement des comptes du mois selon ce qui suit :

- *Liste des comptes à payer au 7 octobre 2019 : **237 370.17 \$**;*
- *Liste des paiements émis entre 4 sept. au 6 octobre 2019 : **51 370.58 \$**;*
- *Liste des salaires émis durant cette période : **30 242.71 \$***

Les présentes listes sont déposées aux archives sous la cote 207-120.

Je, soussignée, Claudine Beaudin, directrice générale adjointe/secrétaire-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office, qu'il y a les fonds nécessaires à l'ensemble du budget pour effectuer le paiement des comptes du mois.

ADOPTÉ

5. CORRESPONDANCE DU MOIS

Les membres du conseil ont reçu une copie de la correspondance du mois. Cette liste est déposée aux archives municipales sous la cote 102-101.

6. MOT DU MAIRE

Monsieur le Maire Gilles Dagenais fait lecture des faits saillants du rapport financier et du rapport des auditeurs de l'année 2018 de la MRC du Haut-Saint-Laurent. Dans ce rapport il est question des principales décisions concernant la réorganisation de la MRC au cours de l'année 2018, des principaux éléments des états financiers audités consolidés de l'année 2018 et le dernier rapport des auditeurs et les principales réalisations de la MRC de l'année 2018. Ce document sera déposé dans la liste de correspondance.

Monsieur le conseiller Mario Henderson demande si la quote-part pour l'année 2020 augmentera? Monsieur le Maire Gilles Dagenais dit que le point n'a pas encore été discuté à la MRC. Monsieur le conseiller Marc Roy souligne que le « Site Droulers » a coûté excessivement cher.

Concernant le dossier de reprofile de la station de pompage de la Rivière à la Guerre, Monsieur le conseiller Mario Henderson se questionne à savoir qui en est responsable, est-ce que ça relève de la MRC ou bien c'est la Municipalité de Saint-Anicet qui doit s'arranger avec ce dossier. Monsieur le Maire Gilles Dagenais mentionne qu'un lobbyiste a été engagé l'année passée pour étudier ce dossier afin de trouver qui en est le responsable. À l'époque ce barrage avait été fait par Hydro-Québec et qu'au cours des années le dossier a été transféré à la MRC du Haut-Saint-Laurent. Le dossier est à suivre.

Monsieur le Maire Gilles Dagenais mentionne avoir un reçu courriel de M. Denys Santoire mentionnant que ces terrains sont à vendre au coût de 8,00 \$ le pied carré avec aucune infrastructure. On parle d'une possibilité de 40 à 45 terrains.

Pour les travaux de la Phase IV, Monsieur le Maire dit avoir reçu un appel vendredi dernier concernant les transporteurs locaux. Dans l'appel d'offres, le soumissionnaire doit respecter la clause relativement au transport en vrac et il a

même discuté avec notre ingénieur M. Alan Harrer de la firme Avizo. Le contracteur doit avoir recours pour le transport en vrac avec le bureau de « Transport en vrac Beauharnois-Salaberry ». Lors de la réunion de démarrage avec l'entrepreneur il a été dit de prioriser les transporteurs locaux. Le contracteur a mentionné avoir ses propres camions. Monsieur le Maire dit avoir parlé avec l'entrepreneur afin de régulariser la situation.

Une lettre sera expédiée à Excavation Potvin inc. de régulariser la situation afin de favoriser les transporteurs locaux et de respecter le bassin qui se trouve à Beauharnois-Salaberry.

7. PAROLE AUX RESPONSABLES DES DIFFÉRENTS COMITÉS

Monsieur le conseiller Steve Laberge

Aréna de Saint-Rémi : Monsieur Steve Laberge informe que 60 % des travaux de restauration ont été faits à l'aréna de Saint-Rémi et que les travaux seront finalisés en 2020.

Monsieur le conseiller Marc Roy

Aucune réunion n'a eu lieu pour l'OMH du Haut-Saint-Laurent. Monsieur Marc Roy désire souligner avoir participé vendredi dernier au souper spaghetti au profil de « Leucan » organisé par la pharmacie Proxim où une somme de 6 000 \$ a été amassée.

Monsieur le conseiller Richard Beaudin

Monsieur Richard Beaudin mentionne avoir participé au congrès de la FQM, c'est très éducatif. Il dit à nouveau qu'à la quatrième année d'un mandat, un élu ne devrait pas participer au congrès.

Il demande lorsque notre technicienne en prévention incendie fait ses visites à domiciles, s'il y a des rapports de faits. La directrice générale adjointe mentionne que oui il y a des rapports de faits. Monsieur le conseiller Richard Beaudin souhaiterait que la municipalité achète des détecteurs de fumée dans les maisons où il n'y en a pas, à prévoir au budget.

Madame la conseillère Mélissa St-Jean

Madame Mélissa St-Jean désire féliciter le comité des loisirs pour la tenue du « Derby boîte à savon » qui a eu lieu le 15 septembre dernier, ce fut une belle activité et à refaire l'année prochaine. Elle désire remercier toutes les personnes qui se sont impliquées et merci à Monsieur le conseiller Mario Henderson qui a prêté des balles de pailles.

Elle désire féliciter les joueurs du deck hockey qui ont participé au tournoi qui se tenait à Franklin. L'équipe des garçons ont gagné en finale et l'équipe mixte aussi. Mme Claire Isabelle, député de Huntingdon était également présente lors du tournoi et souhaite organiser des équipes avec les municipalités avoisinantes et MRC pour la tenue du prochain tournoi en 2020.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Lise Lapointe / Bibliothèque municipale de Saint-Chrysostome

Mme Lise Lapointe est membre bénévole de la bibliothèque et souhaite faire la promotion de cette dernière dans le « Projet Art-Bibliothèque » où quatre (4) objectifs seraient visés dont :

- Faire la promotion de la lecture/bibliothèque;
- Réaliser une œuvre d'art en recyclant certains livres désuets;
- Remplacer la boîte « Retour de livres »;
- Encourager une jeune artiste de chez-nous;

Le projet est de réaliser un panneau représentant une étagère de bibliothèque (grandeur 3pi X 5 pi X 6 pouces) reposant sur un banc (2 pi X 15 po) qui remplacerait la boîte de retour de livres. Le banc serait confectionné par MM Jean Marcil et Denis R. Vincent. Les livres recyclés serviront de canevas pour une œuvre originale qui sera réalisée par Mme Audrey Bourdeau.

Les matériaux et la confection sont offerts par des bénévoles. Mme Lapointe demande la permission d'installer l'œuvre sur le mur attenant à l'ascenseur près du mur de la conciergerie. La députée Mme Claire Isabelle a déjà versé une contribution de 200 \$ et une aide financière a été demandée aux Chevaliers de Colomb.

Les membres du conseil trouvent l'idée excellente et tous sont d'accords le projet.

Monsieur le conseiller Mario Henderson désire connaître le nombre d'utilisateurs en moyenne par semaine. Mme Maryse Daigneault, bénévole à la bibliothèque mentionne qu'il y a en moyenne 35 lecteurs pour 90 livres et que l'âge se situe entre 7 et 77 ans. Elle souligne également que la bibliothèque a toutes les dernières nouveautés en livre et ce même si on ne passe pas par Réseau biblio.

2019-10-278

PROJET ART-BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT le « Projet Art-Bibliothèque » déposé par la bibliothèque municipale de Saint-Chrysostome;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste à faire la promotion de la lecture, réaliser une œuvre d'art en recyclant des livres, de confectionner un banc pour les retours de livres et encourager une jeune artiste de chez-nous;

CONSIDÉRANT que cet œuvre sera installé sur le mur attenant à l'ascenseur près du mur de la conciergerie;

CONSIDÉRANT que les matériaux et la confection sont offerts par des bénévoles;

Proposé par Madame la conseillère Mélissa St-Jean
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ACCEPTER le « Projet Art-Bibliothèque » et son emplacement.

ADOPTÉ

Mme Pauline Beaulieu / 530, Notre-Dame

Mme Pauline Beaulieu demeure au 530, rue Notre-Dame et mentionne qu'il y a beaucoup de chats errants. Est-ce vrai que si elle nourrit les chats, qu'elle peut recevoir une amende de 60 \$. Le conseil municipal lui explique que c'est complètement faux et que la municipalité a un règlement qui permet d'avoir deux animaux de compagnie.

Monsieur le Maire Gilles Dagenais souhaiterait instaurer un règlement pour stériliser les chats.

Mme Beaulieu demande qu'est-ce qu'elle peut faire lorsqu'il y a un animal de mort sur un terrain privé. On lui explique que lorsque l'animal mort se trouve sur la voie publique la municipalité se doit de le récupérer mais ne peut récupérer un animal mort sur un terrain privé. Elle remercie le conseil des informations.

Pour la prochaine demande, Monsieur le conseiller Steve Laberge se retire de la salle conseil à 20H40.

M. Simon Barbeau / Culture de cannabis

Le conseil municipal accuse réception de la demande M. Simon Barbeau dans laquelle il a l'intention de présenter une demande à Santé Canada afin d'obtenir une licence de culture de cannabis. L'adresse où ces activités se dérouleront est le 217, rang de la Rivière noire sud. La culture débuterait à l'extérieur et par la suite à l'intérieur. Une clôture et caméras de surveillance seraient installées.

Monsieur le Maire Gilles Dagenais explique qu'il n'y a rien dans notre réglementation municipale qui l'interdit.

Monsieur le conseiller Mario Henderson souhaiterait avoir plus de détails relativement aux distances séparatrices avec les voisins car ce type de culture extérieure dégage des odeurs.

Le conseil municipal désire une rencontre avec M. Simon Barbeau et demande de nous fournir un croquis de l'emplacement du projet avec les distances par rapport aux voisins.

Monsieur le conseiller Steve Laberge réintègre son siège à 20H55.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCEMENT ET RESSOURCES HUMAINES

2019-10-279

8. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 083-2019-38 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 083-2004 AFIN D'AUTORISER LA CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS DE 4 LOGEMENTS DANS LA ZONE C-3

CONSIDÉRANT que le règlement no. 083-2019-38 modifiant le règlement de zonage no. 083-2004 a rencontré toutes les procédures d'approbation;

Proposé par Monsieur le conseiller Richard Beaudin
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ADOPTER le règlement no. 083-2019-38 modifiant le règlement de zonage no. 083-2004 afin d'autoriser la construction de bâtiments de 4 logements dans la zone C-3.

Ce règlement sera transmis à la MRC le Haut-Saint-Laurent pour adoption et délivrance du certificat de conformité.

ADOPTÉ

9. RECOMMANDATIONS CCU / DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

FERME BELLA HOSTEIN INC.

Puisque le conseil municipal est en attente d'information de la part des promoteurs, le point est reporté.

KIMOCAR / 581, RUE NOTRE-DAME

Des discussions ont lieu entre les membres du conseil et des informations semblent manquantes afin de traiter la demande. Le conseil souhaite une rencontre avec l'inspecteur municipal lors de la prochaine table de travail.

2019-10-280

**10. HYDRO-QUÉBEC, TRAVAUX RANG SAINT-ANTOINE / SIGNATAIRE
NUMÉRO DE PROJET : DCL – 22507031 / IT - 22507031**

CONSIDÉRANT que des travaux de rehaussement du niveau de puits d'accès au réseau souterrain d'Hydro-Québec doivent avoir lieu et ce à la suite de travaux de resurfaçage effectués par la municipalité sur le rang Saint-Antoine;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit absorber 50 % des coûts, ce qui représente un montant de 19 265.62 \$, plus taxes;

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'AUTORISER Madame Céline Ouimet, directrice générale/secrétaire-trésorière à signer l'entente d'évaluation pour et au nom de la Municipalité de Saint-Chrysostome au montant stipulé à « l'annexe 1 » de l'entente au montant de 19 265.62 \$, plus taxes. Cette dépense sera prise dans le budget de fonctionnement.

ADOPTÉ

2019-10-281

**11. FINANCEMENT TEMPORAIRE – TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES - PHASE IV
(TECQ 2014-2018)**

ATTENDU QUE la municipalité a donné un contrat afin d'effectuer des travaux d'aqueduc et d'égout ainsi que la réfection de la voirie sur divers tronçons sur les rues Préfontaine, Notre-Dame & Wood – Phase IV;

ATTENDU QUE pour procéder aux paiements de ces travaux, il est nécessaire de demander du financement temporaire;

Proposé par Madame la conseillère Mélissa St-Jean
Et résolu unanimement par les conseillers présents,

DE mandater la trésorière, Madame Linda Hébert, à trouver le financement temporaire pour le paiement de ces travaux. Elle sera aussi autorisée à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

2019-10-282

12. APPEL D'OFFRES SERVICES DE LABORATOIRES / PHASE IV

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Chrysostome a procédé à un appel d'offres sur invitation pour des services de laboratoire dans le cadre des travaux de réfection de diverses rues et remplacement des infrastructures « Phase IV »;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu les deux (2) soumissions suivantes :

Nom du laboratoire	Prix (taxes incluses)
Laboratoire GS inc.	13 900.48 \$
Groupe ABS inc.	17 848.72 \$

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE retenir la soumission de « Laboratoire GS inc. » au montant de 13 900.48 \$, taxes incluses. Cette dépense est prévue dans le règlement d'emprunt no. 213-2019 décrétant une dépense pour la réalisation des travaux d'aqueduc et d'égout ainsi que la réfection de voirie sur des tronçons des rues Préfontaine, Notre-Dame & Wood.

ADOPTE

2019-10-283

13. BOÎTE FIBROBEC CAMION F-150 / PROVENANCE DES FONDS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à l'achat et l'installation d'une boîte en fibre de verre de type « Fibrobec » sur le camion F-150 2018 chez *Roger Renaud Automobile inc.* au montant de 2 805.00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE pour toute acquisition d'immobilisation, celle-ci doit être accompagnée d'une résolution indiquant la provenance des fonds;

Proposé par Monsieur le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ENTERINER la dépense au montant de 2 805.00 \$, plus taxes et ainsi spécifier que cette dépense a été payée à même le budget de fonctionnement.

ADOPTE

2019-10-284

14. FACTURE HONORAIRES PROFESSIONNELS / RANG DU MOULIN

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a mandaté M. André Pilon, ingénieur-conseil pour la préparation des plans de génie civil pour des travaux de drainage pour le rang du Moulin;

CONSIDÉRANT la facture #2019-126 pour les honoraires professionnels au montant de 11 106.59 \$, taxes incluses;

Proposé par Monsieur le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'AUTORISER le paiement de la facture au montant de 11 106.59 \$, taxes incluses. Cette dépense sera prise dans le budget de fonctionnement.

ADOPTE

2019-10-285 15. OMH DU HAUT-SAINT-LAURENT / APPROBATION ÉTATS FINANCIERS 2018

CONSIDÉRANT le dépôt des états financiers 2018 de l'OMH de Saint-Chrysostome;

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt des états financiers 2018 et de déboursier la somme de **4 601.56 \$** représentant la quote-part municipale.

ADOPTÉ

2019-10-286 16. CENTRE SPORTIF RÉGIONAL « LES JARDINS DU QUÉBEC » / CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE « PROJET CSR2020 »

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance de la convention d'aide financière relativement au « Projet CSR2020 »;

CONSIDÉRANT que cet aréna dessert notre communauté pour les jeunes qui sont inscrits au hockey et au patin;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Chrysostome désire ajouter la clause suivante :

- La Municipalité de Saint-Chrysostome désire spécifier qu'elle ne se tient pas responsable des autres futurs investissements et déficits dans l'aréna ».

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ACCEPTER la convention d'aide financière en y ajoutant la clause ici-haut mentionnée. Que Monsieur Gilles Dagenais, maire et Madame Céline Ouimet, directrice générale/secrétaire-trésorière sont autorisés à signer au nom de la Municipalité de Saint-Chrysostome la convention d'aide financière « Projet CSR2020 ».

ADOPTÉ

2019-10-287 16.1 MANDAT ME ARTHUR MARCIL / SERVITUDE DE PASSAGE 20, RANG DU MOULIN, LOT #5 485 285

CONSIDÉRANT les travaux de drainage dans le rang du Moulin;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Chrysostome doit obtenir une servitude de terrain afin d'y aménager un fossé au 20, rang du Moulin / lot #5 485 285;

CONSIDÉRANT le plan de localisation #5674 préparé par M. André Pilon, ingénieur conseil;

CONSIDÉRANT que le propriétaire, soit M. Samuel Bétournay est d'accord à nous céder gratuitement une servitude de passage sur son terrain en faveur de la Municipalité de Saint-Chrysostome;

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE mandater Me Arthur Marcil à préparer l'acte notarié pour une entente de servitude entre la Municipalité de Saint-Chrysostome et M. Samuel Bétournay, propriétaire du 20, rang du Moulin / lot #5 485 285.

QUE Monsieur Gilles Dagenais, maire et Madame Céline Ouimet, directrice générale/secrétaire-trésorière sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Chrysostome l'acte notarié.

ADOPTÉ

SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

17. DEMANDE DU SERVICE INCENDIE

Aucune demande du service incendie.

2019-10-288 18. SERVICES PROFESSIONNELS « PRUDENT » / MANDAT PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Chrysostome doit réviser son plan de sécurité civile;

CONSIDÉRANT qu'une aide financière de 10 000 \$ nous a été attribuée par l'Agence municipale de financement des centres d'urgence 911 du Québec;

CONSIDÉRANT la proposition de services professionnels de la firme « Prudent, groupe conseil » pour la révision de notre plan municipal en sécurité civile;

Proposé par Madame la conseillère Mélissa St-Jean
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ACCEPTER la proposition de services professionnels de la firme « Prudent, groupe conseil » au montant de 8 501.00 \$, plus taxes.

ADOPTÉ

19. SÛRETÉ DU QUÉBEC / PRIORITÉ 2020-2021

CONSIDÉRANT qu'il faut établir les priorités d'actions 2020-2021 pour le Comité de la sécurité publique de la MRC le Haut-Saint-Laurent;

DE mettre l'emphase sur le contrôle de la vitesse dans les rues et rangs et la circulation des véhicules lourds dans les rangs.

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, HYGIÈNE DU MILIEU ET BÂTIMENTS

2019-10-289 20. APPEL D'OFFRES ANALYSE DE L'EAU POTABLE ET EAUX USÉES 2020-2021-2022

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Chrysostome doit aller en appel d'offres sur invitation pour les services d'analyse de l'eau potable et eaux usées pour les années 2020-2021-2022;

Proposé par Monsieur le conseiller Richard Beaudin
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE procéder à un appel d'offres sur invitation à des laboratoires accrédités pour les services d'analyse de l'eau potable et eaux usées.

ADOPTÉ

20.1 FACTURATION TRAVAUX / 76 RUE SAINT-CLÉMENT ET 39 RUE SAINT-THOMAS

M. Stéphane Laberge, chef d'équipe qui est présent dans la salle explique avoir reçu une requête du bureau municipal pour le 39, rue Saint-Thomas. La propriétaire Mme Lucie Renaud, ne trouvait pas son installation septique. Il explique avoir intervenu à deux (2) reprises à cet endroit. Lorsqu'il est allé la dernière fois, Monsieur le Maire Gilles Dagenais était présent sur les lieux et Mme Renaud aurait demandé à M. Stéphane Laberge s'il pouvait utiliser la pépinière municipale pour dégager le réservoir septique.

M. Stéphane Laberge a procédé au dégagement du réservoir septique avec la pépinière municipale. Par la suite, Monsieur le Maire Gilles Dagenais lui aurait demandé d'aller dégager le réservoir septique pour le 76, rue Saint-Thomas qui est chez Mme Gaétane Laberge.

Des échanges ont lieu entre le conseil et M. Stéphane Laberge relativement à cette situation. Il a été conclu de ne pas facturer les citoyennes pour cette intervention. Le conseil municipal avise M. Laberge que ce n'est pas son rôle de faire des travaux de la sorte et que ça ne doit plus se reproduire en aucun temps.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

21. CONSTRUCTION OU RÉNOVATION SANS PERMIS / CONSTAT

CONSIDÉRANT le manque d'information, le point est reporté à une séance ultérieure.

2019-10-290

22. NETTOYAGE ET INSPECTION CONDUITE D'ÉGOUT / 530 RUE NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT un problème persistant d'odeur d'égout au 530, rue Notre-Dame;

CONSIDÉRANT qu'une conduite d'égout existante située en arrière lot, passe sous le garage situé au 530, rue Notre-Dame et que cette même conduite relie les rues des Pins et Wood;

CONSIDÉRANT que le propriétaire M. Christian Marcil a demandé notre collaboration afin de trouver une solution au problème d'odeur d'égout;

CONSIDÉRANT que la municipalité lui a proposé une inspection et nettoyage de la conduite d'égout et que M. Marcil s'est engagé à défrayer la moitié des frais;

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE mandater l'entrepreneur « Dassyloi inc. » à procéder l'inspection et nettoyage de la conduite d'égout. Une facture sera acheminée à M. Christian Marcil pour les services rendus ainsi que la main d'œuvre des employés municipaux.

ADOPTÉ

2019-10-291

23. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 214-2019 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE NUISANCE NO. 116-2007 AFIN DE RÉGLEMENTER LES AUTOS DE « DERBY DE DÉMOLITION »

UN AVIS DE MOTION ET LE DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT no. 214-2019 amendant le règlement de nuisance no. 116-2007 afin de régler les autos de « derby de démolition » sont donnés par Monsieur le conseiller Marc Roy.

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRYSOSTOME
M.R.C. LE HAUT-SAINT-LAURENT
PROVINCE DE QUÉBEC**

PROJET DE RÈGLEMENT NO. 214-2019 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE NUISANCE NO. 116-2007 AFIN DE RÉGLEMENTER LES AUTOS DE « DERBY DE DÉMOLITION »

Attendu qu'il y a lieu de régler les autos de « derby de démolition » à remiser pendant la période d'inactivité;

Attendu qu'un avis de motion et qu'un projet de règlement ont été légalement déposés lors de la séance du 7 octobre 2019;

Proposé par Monsieur le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

ARTICLE 1

D'AJOUTER l'article 51.1 suivant :

QUE les autos de « **derby de démolition** » seront tolérées pour la période de **mai jusqu'à la fête du travail**. Après cette période les autos devront être remisées ou disposées. Si les autos sont remisées, elles ne devront pas être visibles à partir de la voie publique.

ARTICLE 2

Le règlement entrera en vigueur selon la loi.

Monsieur Gilles Dagenais
Maire

Madame Claudine Beaudin
Directrice générale adjointe
Secrétaire-trésorière adjointe

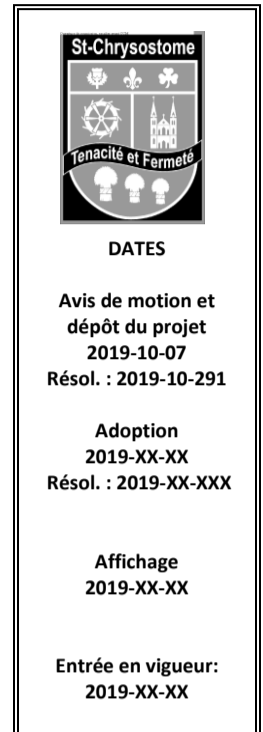
ADOPTÉ

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2019-10-292

24. LA GRANDE MARCHÉ « ÉCOLE MONTPETIT »

CONSIDÉRANT que le 17 octobre prochain aura lieu « La grande marche à l'École Montpetit » qui se déroulera entre 12H30 et 15H00;



CONSIDÉRANT le parcours proposé et la participation municipale, tels que prêts de barricades, camion avec conducteur;

CONSIDÉRANT que des rues seront barrées à la circulation durant le parcours;

Proposé par Monsieur le conseiller Steve Laberge
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ACCEPTER la demande et la participation municipale.

ADOPTÉ

CONTRIBUTIONS MUNICIPALES & APPUI

2019-10-293 25. DEMANDE DE LA FABRIQUE / ÉGLISE RENOUVELLEMENT ÉCLAIRAGE

CONSIDÉRANT que la Fabrique Saint-Padré Pio procède au renouvellement du système d'éclairage de l'Église de Saint-Chrysostome;

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ACCEPTER la demande d'aide financière au montant de 300 \$ afin de terminer le remplacement des luminaires centraux de l'église. Cette dépense sera prise dans le budget de fonctionnement.

ADOPTÉ

2019-10-294 26. ROYAL LEGION CANADIENNE / INVITATION SERVICE COMMÉMORATIF & COURONNE

Proposé par Monsieur le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ACHETER une (1) couronne de 20 pouces au coût de 78.75 \$ à l'occasion du Jour du souvenir qui a lieu à tous les 11 novembre.

ADOPTÉ

2019-10-295 27. BANQUET DU PRÊT D'HONNEUR / 16 NOVEMBRE 2019

CONSIDÉRANT qu'il y aura le banquet du prêt d'honneur du Diocèse de Valleyfield le 16 novembre prochain;

Proposé par Monsieur le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE faire l'achat de deux (2) billets au coût de 65 \$ le billet. Monsieur le Maire Gilles Dagenais assistera au banquet qui se tiendra à l'école de la Baie-Saint-François à Valleyfield.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Travaux de la Phase IV / Chemin de contournement

M. Robert Provost demande combien de temps vont durer les travaux et quel est le chemin de contournement pour les véhicules lourds. Le conseil municipal lui mentionne que les travaux sont d'une durée approximative de 10 semaines et que le chemin de contournement est la montée Mercier le rang St-Michel. M. Provost souligne que le ponceau au coin des rangs Mercier et St-Michel n'est pas très long pour les véhicules lourds.

VARIA

Lampadaire coin montée Brassard et rang du Moulin

La directrice générale adjointe explique que le lampadaire au coin de la montée Mercier et rang du Moulin a été enlevé et demande à quel endroit le conseil veut le repositionner. Le conseil municipal désire attendre que les travaux de fossé soient faits dans ce secteur.

2019-10-296

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE lever la séance régulière à 22H00 l'ordre du jour étant épuisée.

ADOPTÉ

Monsieur Gilles Dagenais
Maire

Madame Claudine Beaudin
Directrice générale adjointe
Secrétaire-trésorière adjointe
